



DELIBERATION N° 22/025 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT L'INSCRIPTION DE COLLECTIONS À L'INVENTAIRE RÉGLEMENTAIRE DU MUSÉE « MAISON NATALE PASQUALE PAOLI »

CHÌ APPROVA L'ISCRIZZIONE DI CULLEZZIONE À L'INVENTARIU REGULAMINTARE DI U MUSEU « CASA NATIVA PASQUALE PAOLI »

SEANCE DU 25 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt cinq février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 février 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS. Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Saveriu LUCIANI

M. Jean-Baptiste ARENA à Mme Serena BATTESTINI

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Paula MOSCA

M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Muriel FAGNI

Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. Jean-Paul PANZANI à Mme Sandra MARCHETTI

M. Louis POZZO DI BORGO à M. Hyacinthe VANNI

M. Paul QUASTANA à M. Paul-Félix BENEDETTI

Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Muriel FAGNI

M. Joseph SAVELLI à Mme Paula MOSCA

Mme Julia TIBERI à M. Pierre POLI

ETAIENT ABSENTS: Mmes et MM.

Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA,

Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- **VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,
- **VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République titre VII,
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- **VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- **VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- **VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- **VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse.
- VU la délibération n° 20/017 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 approuvant le cadre de politique générale des sites archéologiques et musées de Corse,
- VU la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,

- VU la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU la délibération n° 21/192 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 portant approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU l'arrêté n° 21/2051CE du Conseil exécutif de Corse du 20 avril 2021 portant affectation des crédits du programme 44390,
- VU l'arrêté n° 21/2151CE du Conseil exécutif de Corse du 11 mai 2021 portant affectation des crédits du programme 44390,
- VU l'arrêté n° 21/480 CE du Conseil exécutif de Corse du 7 décembre 2021 portant affectation des crédits du programme 44390,
- **SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU l'avis n° 2022-07 du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 22 février 2022,
- **SUR** rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- **APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (45): Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-

Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER:

APPROUVE l'inscription à l'inventaire réglementaire du Musée Pasquale Paoli des collections acquises en 2021, dont l'état récapitulatif est joint à la présente délibération.

ARTICLE 2:

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 25 février 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

RAPPORT N° 2022/O1/035

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 24 ET 25 FÉVRIER 2022

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MUSEU "CASA NATIVA PASQUALE PAOLI": ISCRIZZIONE DI CULLEZZIONE À L'INVENTARIU REGULAMINTARE DI U MUSEU

MUSÉE "MAISON NATALE PASQUALE PAOLI" : INSCRIPTION DE COLLECTIONS À L'INVENTAIRE RÉGLEMENTAIRE DU MUSÉE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S):

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale

et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet l'inscription à l'inventaire règlementaire du musée Pasquale Paoli de trois ensembles acquis en 2021, qui présentent un intérêt en lien avec le projet scientifique et culturel du musée lequel souhaite ouvrir son propos à l'Europe des Lumières.

Avant l'acquisition, chaque œuvre a été présentée en Commission Scientifique Régionale pour les acquisitions des Musées de France.

1. Nouvelle carte de l'Isle de Corse, apartenante à la République de Gênes. Présentement divisée et soulevée sous les ordres du baron de Neuhoff, par Capitaine Joan Vogt et Reinier, Ottens Josua datée de 1737

Les cartes de Corse sont de précieuses sources d'information historique. De plus, la formation intellectuelle de Paoli sera le thème de son exposition temporaire prévue en 2022, où une large part sera consacrée à l'enfance de Paoli et à Théodore de Neuhoff.

Théodore de Neuhoff, élu éphémère roi de Corse en 1736 lors de la consulta d'Alisgiani a joué un rôle essentiel dans la formation de Pasquale Paoli et pour son avenir. Ce personnage controversé, présenté comme un aventurier, un escroc, voire un personnage excentrique, est en fait très important dans l'histoire de l'Europe des Lumières. Il est en effet roi élu et non plus roi de droit divin, contrairement aux autres monarchies européennes d'alors, amorçant une fragilisation du système figé du XVIIIème siècle.

Acquise lors de la vente aux enchères organisée par la Maison R&C le 9 juin 2021 au prix de 1 390,40 €.

2. Insula Corsica..., par Johannes Covens et Cornelis Mortier datant de la fin du XVIIIème siècle

A partir de 1729 et des premières révolutions de Corse, géographes et ingénieurs se déplacent sur l'île, accompagnant les corps expéditionnaires des grandes puissances européennes à qui il fallait alors des informations précises relatives aux côtes et aux rivages. Cette nécessité politique, doublée de l'intérêt grandissant de l'Europe des Lumières pour la première constitution moderne élaborée au XVIIIème siècle sur l'île a permis la réalisation d'une nouvelle cartographie de la Corse, empreinte de rigueur scientifique.

Acquise lors de la vente aux enchères organisée par la Maison R&C le 9 juin 2021 au prix de 1 516,80 €.

3.La France pittoresque, Abel Hugo, 1835

Le musée possède déjà au sein de ses collections des gravures extraites de *La France pittoresque* d'Abel Hugo. L'ouvrage offre pour chaque département et colonie l'histoire, les antiquités, la topographie, etc. avec des notes sur les langues, idiomes et patois, sur l'instruction publique et la bibliographie locale, sur les hommes célèbres, etc., et des renseignements statistiques sur la population, l'industrie, le commerce, l'agriculture, la richesse territoriale, les impôts, etc. Le musée souhaite toutefois intégrer l'ouvrage dans les collections pour le présenter au public en même temps que les gravures qui en sont extraites pour les relier à la publication d'origine.

Acquise pour 120 € lors de la vente aux enchères organisée par la Maison De Baecque le 16 juin 2021.

4. Poème sur Pascal Paoli Théodore I sur le trône de cet État, anonyme, 1769

L'image de Paoli, homme politique, est diffusée dans toute l'Europe dès 1769, année de la défaite à Ponte Novu des miliciens corses contre l'armée du roi de France, pour en faire un héros républicain. Il s'agit ici du manuscrit d'une chanson qui pourrait être de Lorenzo Pignotti. Elle représente un témoignage intéressant de la renommée de la Corse de Paoli à cette époque (la graphie et la qualité du papier plaident pour une datation contemporaine ou un peu postérieure).

Acquis pour 220 € lors de la vente aux enchères organisée par la Maison De Baecque le 16 juin 2021.

5. Lettre à M. l'abbé Bonaccorsi, Calenzana par Marbeuf, Louis-Charles-René, comte de, 1778

Débarqué en Corse en 1764 où il s'éteindra en 1786, le comte de Marbeuf a non seulement été l'interlocuteur de Paoli mais a également fréquenté les Bonaparte. La lettre permet de témoigner de l'action du comte de Marbeuf, en particulier à l'encontre des résistants corses face à l'autorité génoise.

Acquise pour 400 € lors de la vente aux enchères organisée par la Maison De Baecque le 16 juin 2021.

- 6. Lettre de Pascal Paoli alla cittadina Ciaccaldi Filippi, U Viscovatu, 1793
- 7. Lettre de Pascal Paoli à Bonaccorsi, Corti, 1792

L'acquisition de lettres de la main du Général permet au musée de proposer une rotation afin d'en garantir la bonne conservation sur le long terme.

Acquises chacune pour 1 900 € lors de la vente aux enchères organisée par la Maison De Baecque le 16 juin 2021.

8. Dessin de Pascal Paoli par Jean Chièze, 1807

Les conditions d'exécution de ce portrait sont connues ; il s'agit du dessin qui illustre l'ouvrage de Prosper Mérimée, *Colomba*.

Acquis pour 500 € lors de la vente aux enchères organisée par la Maison De Baecque le 16 juin 2021.

9. Portrait de Pascal Paoli par Sophie Liénard, circa 1840

Ce portrait miniature d'une grande qualité a été réalisé dans les ateliers de la manufacture Rihouet, par Sophie Liénard, l'une des plus brillantes peintres en miniatures sur porcelaine de l'Ecole française, sous la Monarchie de Juillet.

Cette plaque en porcelaine, signée à droite « Sie Liénard », de forme ovale, cerclée dans un cadre orné en laiton doré (dimensions : 12 x 15 cm) témoigne de la finesse d'exécution et du haut degré de raffinement des couleurs atteints dans ce genre tout à fait particulier.

Proposé par la Galerie Impérial Art sise à Paris, pour la somme de 28 000 €. Acquis après négociations à 24 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

1) Nouvelle carte de l'Isle de Corse, apartenante à la République de Gennes. Présentement divisée et soulevée sous les ordres du baron de Neuhoff, par Capitaine Joan Vogt et Reinier, Ottens Josua datée de 1737

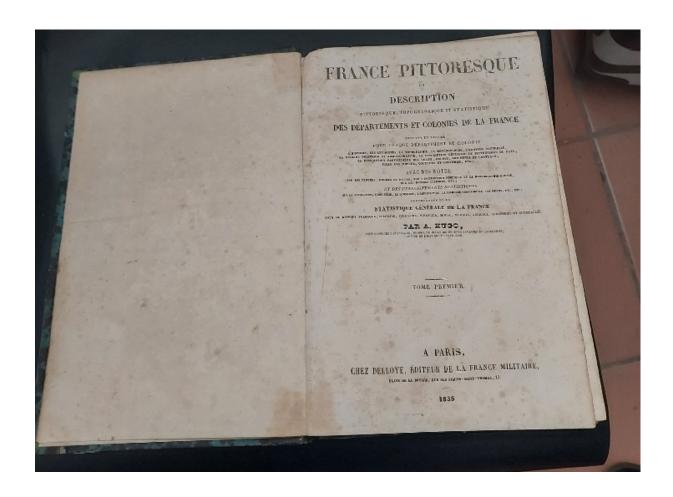


2) *Insula Corsica...*, par Johannes Covens et Cornelis Mortier datant de la fin du XVIIIème siècle



3) La France pittoresque, Abel Hugo, 1835



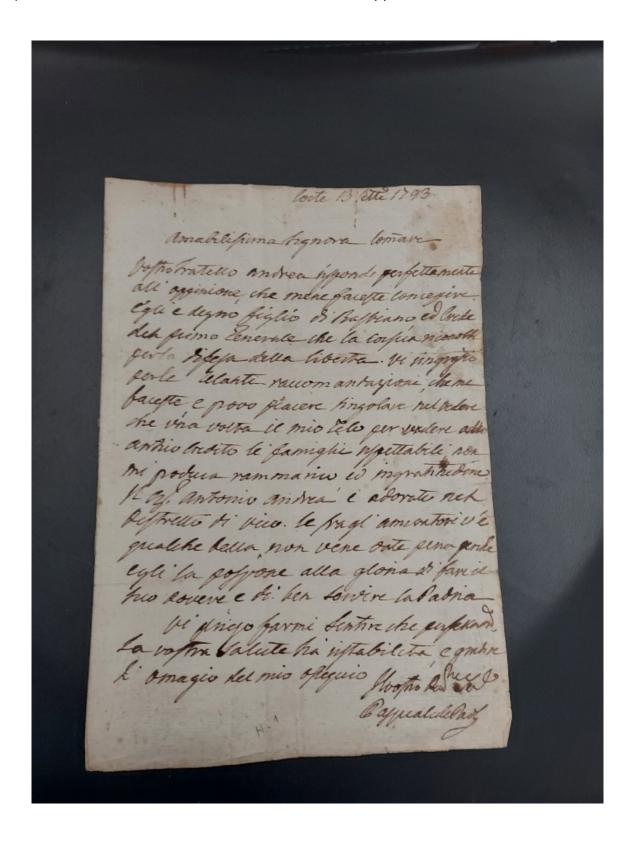


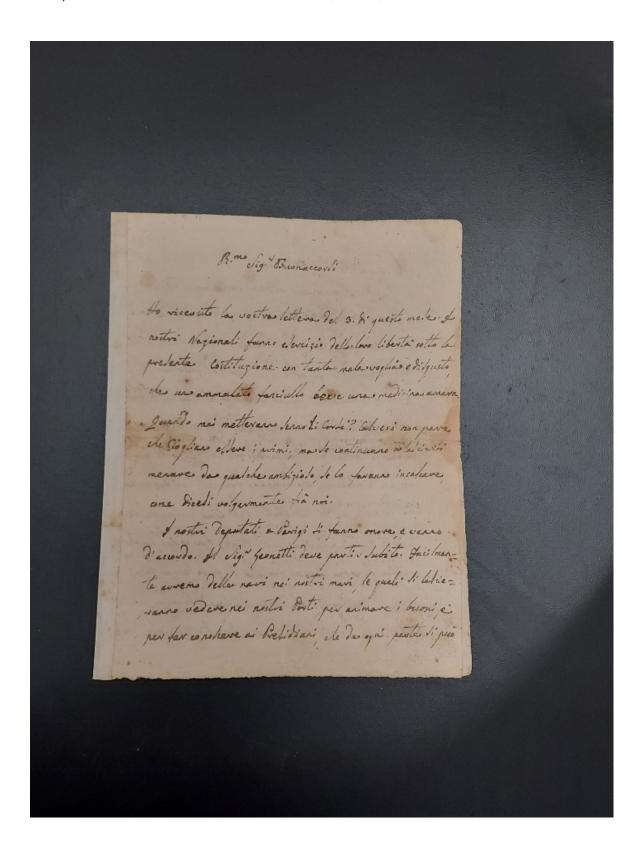
4) Poème sur Pascal Paoli Théodore I sur le trône de cet État, anonyme, 1769

Pas de visuel

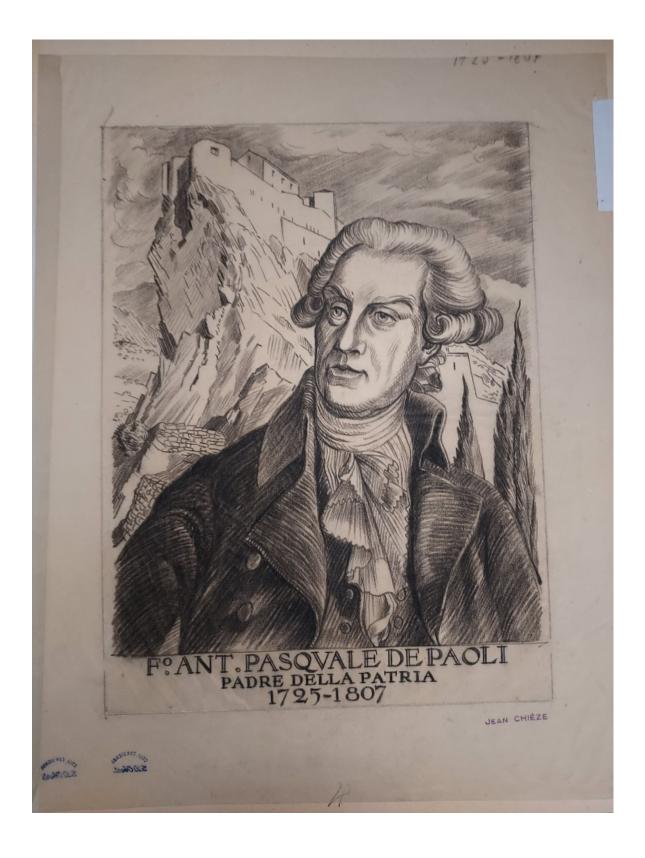
5) Lettre à M. l'abbé Bonaccorsi, Calenzana par Marbeuf, Louis-Charles-René, comte de, 1778.

le sejous que le lemps un faitsfaisse; le malgré mey étoutiens labbé une empredie de loufsress acres vous sur l'étais res de voittres vous sur l'étais res de voittres lonneurantes, on a to availes, a ogues longues les pour le la voite, de les fauts lonisses et jay en atoa-fauts pour lombator les forts vailes pour lon avoit donné impretions que lon avoit donné a la loust, jes perse entrepasseur a la loust, jes perse entrepasseur a las d'anjuns, et si je pouvoir a voir lept ou luit des plus - avoir lept ou luit, je levoir que loupables, a pur uir, je levoir que loupables, a pur uir, je levoir que le parvienderon, a obteuir de le parvienderon, a obteuir de le parvienderon, a obteuir de le les plus les bouolous li en la les plus -





8) Dessin de Pascal Paoli par Jean Chièze, 1807



9) Portrait de Pascal Paoli par Sophie Liénard, circa 1840

